

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2016

Le dix-neuf mai deux mille seize, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 12 mai 2016.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, EVENNO Carole, LE BADEZET Yoann, LE GOFF Armand, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane, LABORDE Catherine et GUILLEMOT Marianne;

Était absente excusée : ROBIN Evelyne;

Madame ROBIN Evelyne donne procuration à Madame L'HOSTIS Stéphanie pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2343-1, **Vu l'état de non-valeur dressé par le receveur percepteur de PONTIVY et portant sur les exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 : Titres 20/2012, 333/2011, 237/2010 et frais de poursuites pour un montant de 146.00 €,**

Ainsi, la somme de 146.00 € correspondant à des prestations de cantine/garderie et d'eau entre 2009 et 2012, de Mme LACROIX-DELATTRE, de Mme LE ROUX-PARET et des M. YATES et Mme BELL devient une créance admise en non-valeur.

Ces dépenses de fonctionnement seront affectées au compte 6541 Créances admises en non-valeur.

2°/ LIGNE DE TRESORERIE – RECONDUCTION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 150 000 €, par délibération du 12/06/2014, pour un an, et renouvelée par délibération du 21/05/2015 pour un an. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 10 juin 2016 et voici les conditions de renouvellement proposées par le Crédit Agricole :

- montant maximum : 150 000 €
- durée : 1 an
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,77 % base de calcul exact / 365 jours soit une marge inférieure à 1,74 % sur la base de calcul conventionnelle exact 360 j, index d'avril 2016 : -0,25 %
- périodicité de paiement des intérêts : au trimestre par débit d'office
- montant minimum des tirages et remboursements : 10 000 €

- frais de mise en place : 0,15 % prélevés en une fois par débit d'office
- commission d'engagement : NÉANT
- commission de non-utilisation : NÉANT

Actuellement, le montant utilisé est de **150 000 €**.

Monsieur le Maire propose de reconduire la ligne de trésorerie pour un an.

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2016, concernant notamment le début des travaux du pôle Enfance,

Considérant que la commune doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à la reconduction d'une ligne de crédit de trésorerie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

Article 1er. - De reconduire le crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole,

Article 2. - D'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie,

Article 3. - D'autoriser M. Le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

3°/ POLE ENFANCE

Monsieur le Maire présente au conseil le lauréat de la consultation à maîtrise d'œuvre du Pôle Enfance ainsi que le tableau d'analyse des offres. Les auditions ont eu lieu le mercredi 27 avril dernier.

Monsieur le Maire donne connaissance du lauréat qui est le suivant :

- Maîtrise d'œuvre Pôle Enfance : pour un montant de 92 558.92 € HT soit 111 070.70€ TTC, attribuée au cabinet GAUTIER-GUILLOUX de RENNES, offre la mieux disante.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation du lauréat : le cabinet GAUTIER-GUILLOUX de Rennes pour un montant global (tranche ferme + option) de 92 558.92 € HT soit 111 070.70€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ CONSULTATION RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat du prestataire actuel de restauration scolaire ANSAMBLE de Caudan vient d'être renouvelé jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016 soit le 5 juillet prochain inclus. Une consultation a été lancée au titre de la restauration scolaire pour la rentrée de septembre 2016.

Le comité de pilotage mené par Morgane NEDELLEC et Yoann LE BADEZET prend la parole et expose les résultats de cette consultation :

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de consulter les entreprises de restauration collective pour une décision au prochain conseil en Juin 2016.

5°/ PROGRAMME VOIRIE 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la formation d'un groupement de commandes entre les communes pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales – programme 2016.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante :

- Réfection de la voirie communale, programme 2016 : pour un montant de 62 060.00 € HT soit 74 472.00 € TTC, attribué à l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD de HENNEBONT, offre la mieux disante.

-

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD pour un montant de 62 060.00 € HT soit 74 472.00 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°/ LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de subvention de l'Association Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles Bretonnes concernant la destruction des nids de frelons asiatiques.

En effet, cette association a formé une vingtaine de personnes dont un élu guernate, Monsieur Philippe GERBEAU à la destruction de ces nids de frelons asiatiques n'excédant pas 15 mètres de haut. Pour la bonne exécution des interventions, l'association a besoin d'investir dans du matériel spécialisé. Deux modes de financement sont possibles pour contribuer aux investissements de l'association : l'achat du matériel spécialisé (canne télescopique + tenue protectrice) ou une subvention exceptionnelle de 0,10 centimes par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer, au titre de l'année 2016, la subvention exceptionnelle de 660 € TTC permettant l'achat de deux tenues pour les deux bénévoles guernates, à l'Association Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles Bretonnes. La production de la facture d'achat des 2 combinaisons et des 2 masques conditionneront le versement de cette participation.
- **DECIDE** de financer la formation Certibiocide valable 5 ans d'un montant de 240 € TTC sur présentation de la facture,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7°/ DESIGNATION REFERENT TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un référent doit être nommé dans le cadre de la création d'un service commun pour l'organisation et la gestion des transports scolaires des élèves scolarisés dans les établissements secondaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** Mr Yannick LE DEVEHAT, élu « référent Transports Scolaires».
- **NOMME** Mr Armand LE GOFF, suppléant sur ce dossier.

8°/ RECENSEMENT 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement des habitants sur la commune de Guern se déroulera **du 19 janvier au 18 février 2017.**

Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement sur Internet afin d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants et ce mode de réponse sera proposée systématiquement par les agents recenseurs.

La préparation du recensement débute par la nomination du coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mr Jean-Pierre MARTIN, élu « coordonnateur communal Recensement 2017».
- **DESIGNE** Mr Armand LE GOFF, suppléant sur ce dossier.

9°/ AVENANT CONVENTION DEMATERIALISATION DES ACTES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la convention de dématérialisation des actes budgétaires fait l'objet d'un avenant budgétaire avec la Préfecture du Morbihan pour l'envoi de tous les documents budgétaires (budget primitif, compte administratif) de façon électronique. Pour cela, le conseil municipal doit par délibération, autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

10°/ QUESTIONS DIVERSES

Association Guern-Malguénac

Mme Stéphanie L'HOSTIS fait part à l'Assemblée du reversement futur d'une subvention de 8 000 euros à chacune des communes de Guern et Malguénac soit un total de 16 000 euros suite au passage du centre de loisirs sous le statut communal.

Elle informe le Conseil que l'Assemblée Générale de l'Association Guern-Malguénac aura lieu **le mardi 14 juin 2016 à 18 h 00** à la salle des associations de Guern et sera suivie d'un apéritif.

Feu d'Artifice

Mr Jean-Louis EZANIC prend la parole et informe le Conseil que le traditionnel feu d'artifice aura lieu le samedi 23 juillet 2016 à minuit à l'étang communal, lors des fêtes locales, organisées par le comité des fêtes. Comme chaque année, le prestataire Vos nuits étoilées de PLUMELIAU a été interrogé. Il propose au Conseil de choisir la musique parmi une sélection de 6 titres, pour ce feu d'artifice 2016.

INFORMATIONS

1°/ COMPTEURS LINKY

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier de déploiement et d'installation des compteurs Linky suite à la réunion qui a eu lieu le 11 mai dernier au Lycée du Gros-Chêne.

2°/ PLANNING DES RENCONTRES PRINTEMPS/ETE 2016

ART DANS LES CHAPELLES :

Monsieur le Maire informe le conseil des dates concernant l'œuvre présentée à la Chapelle de LOCMELTRO dans le cadre de l'Art dans les Chapelles.

Le pré-vernissage aura lieu le **vendredi 27 mai 2016 à 19 h 00** et le vernissage se déroulera le **samedi 9 juillet 2016 à 9 h 00.**

INAUGURATION AUTEL DE LOCMELTRO :

La cérémonie d'inauguration de l'Autel à la Chapelle de Locmeltro aura lieu le **samedi 11 juin 2016 à 18 h 30** en présence de l'association des Amis de Locmeltro.

DEPART EN RETRAITE :

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal proposent d'organiser le pot de départ en retraite de Bernard HEMONIC le **18 juin 2016 à 11 h 30.**

3°/ FOIRE EXPO 2016 - PONTIVY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Foire-Expo de Pontivy a lieu les 20, 21 et 22 mai 2016 au Parc des Expositions de Pontivy. Afin de promouvoir le lotissement communal, des flyers ainsi que des dossiers de présentation du lotissement de Guern seront distribués par les élus guernates. Pour cela, les élus sont invités à s'inscrire sur le planning des permanences.

4°/ RAPPEL REUNION PUBLIQUE MINES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion organisée par l'association Attention Mines aura lieu le vendredi 3 juin 2016 à 20 h 00 à la salle polyvalente de Guern.

La population guernate y est conviée.

Prochain conseil le jeudi 16 juin 2016 à 20 h 30.